



Comment garder son toit après un divorce

Par **lauri1907**, le **09/09/2010** à **12:32**

Bonjour,

mon mari et moi sommes mariés depuis deux ans sans avoir établi de contrat de mariage. Aujourd'hui il souhaite divorcer car ses choix de vie ont changés. Je suis actuellement en recherche d'emploi, donc sans revenus car il a attendu le dernier jour de mon contrat pour m'annoncer ses intentions, et lui gagne très bien sa vie (50KE déclarés en 2009). nous avons acheté un appartement en commun il y a 9 mois. Je ne suis pas en mesure de me loger ailleurs et je ne suis pas en mesure d'assurer seule les remboursements du crédit (1200 euros). Il me dit vouloir me céder l'appartement mais de toute façon je n'ai pas les moyens d'en prendre la charge. Quelles sont mes possibilités, comment ne pas me retrouver à la rue?

Par **amajuris**, le **09/09/2010** à **12:44**

bjr,
demander lors du divorce que votre mari vous verse une prestation compensatoire.
s'il vous cède l'appartement, vous pourrez le vendre.
cdt